**La phonématique**

La phonématique étudie les unités distinctives minimales (phonèmes). Son but est de dégager l'inventaire des phonèmes des langues étudiées, de les classer et d'étudier leurs combinaisons. Elle se base sur deux opérations essentielles que sont la segmentation et la commutation.

A. L'identification des phonèmes

Pour identifier les unités d'une langue (phonème, morphème) et décrire les lois qui régissent leurs combinaisons on utilise l'analyse distributionnelle.

L'analyse distributionnelle est la méthode d'analyse caractéristique de la linguistique structurale. Elle est apparue aux USA vers 1930. Cette méthode fait appel à l'étude des environnements des unités (ce qui précède et ce qui suit) pour faire ressortir des oppositions qui peuvent être d'ordre syntagmatique ou d'ordre paradigmatique.

Pour cela, on utilise deux opérations : **La segmentation** et **la commutation**.

* **La segmentation** est une procédure consistant à segmenter l'énoncé, c'est-à-dire à le diviser en morphèmes, qui seront à leur tour segmentés en unités constituantes, les phonèmes. Cette opération précise la classification des unités selon les rapports syntagmatiques qu'elles entretiennent. La segmentation est indissociable de la commutation.
* **La commutation** est le test qui permet d'identifier les phonèmes qui composent un énoncé, par le remplacement d'un son par un autre sur l'axe paradigmatique. Si la commutation entraîne une différence de signification, on dira que le son dégagé est un phonème.

*Exemple* *:* *Segmentation/ Commutation*

Quels sont les phonèmes qui composent le morphème « père » ?

**Segmentation** : /p /ɛ/ R/.

**Commutation** du premier son [p] par [m] On obtient : /m ɛ R/.

Les deux sons [p] et [m] sont différents et leur substitution entraîne un changement de signification, donc les deux sons sont deux phonèmes différents et deux unités distinctives qui forment une opposition distinctive. Il s’agit de **la fonction distinctive** du phonème. D’où la définition 2 du phonème comme une unité distinctive minimale. Les deux monèmes forment une **paire minimale**.

**B. Les traits distinctifs et le trait pertinent**

Lorsque deux phonèmes s’opposent entre eux, il est possible d’identifier les traits distinctifs articulatoires qui les opposent.

Exemple : le trait de voisement/non voisement en français

[p], [t], [k]============[b], [d], [g]

**L’archiphonème** /R/ en français constitue une opposition non distinctive. [r] et [R] sont des variantes phoniques du même phonème /R/.

Exemple : en chinois, la même consonne peut se réaliser en [t]/ [d] sans que le sens change, il s’agit aussi d’une opposition non distinctive.

Lorsque deux phonèmes ou sons ont presque les mêmes traits caractéristiques phoniques (articulatoires), on peut les distinguer ou bien les différencier à travers **le trait pertinent**.

Dans l’exemple 1, le trait pertinent est le voisement (surdité/sonorité) qui constitue la seule différence articulatoire ou phonétique des sons en paires ([d] qui est sonore est identique à [t] qui est sourd).

C. Les variations phonologiques

On appelle variation le phénomène per lequel, dans la pratique courante, une langue déterminée n’est jamais à une époque, dans un lieu et dans un groupe social donnés, identique à ce qu’elle est à une autre époque, dans un autre lieu et dans un autre groupe social.

 Pour distinguer entre deux phonèmes, il suffit de trouver une paire minimale. Lorsque deux sons ne commutent pas, soit qu’on ne puisse jamais les opposer dans un entourage identique, soit que la commutation n’aboutisse pas à des significations nouvelles, il y a lieu de conclure qu’il s’agit de variantes d’un même phonème.

 Les variantes phoniques, appelées aussi allophones constituent les différentes réalisations du phonème qui n’apparaissent jamais dans le même environnement. On distingue deux types en français.

1. la variante libre

On parle de variation libre si deux phonèmes figurent dans le même environnement phonématique, et s'ils peuvent être substitués l'un à l'autre sans qu'il y ait une différence dans le sens du mot, on dira alors que les deux phonèmes sont des variantes libres d'un même et unique phonème.

**Exemple**s : il est brun/ il est brin====[bRɛ ] et [bRo ] contiennent deux variantes phoniques libres du même phonème [ ] qui peuvent se prononcer hors contexte et ne véhiculer aucune différence significative.

Le choix de l’une des variantes peut être lié à des facteurs extérieurs au système de la langue, tels que l’accent régional, niveau social et niveau de langue.

Un autre exemple pertinent en français est l’archiphonème /R/ qui contient deux variantes libre [r] et [R].

En espagnol, c’est [s] et [z] qui constituent des variantes libres du phonème /s/. Un autre exemple aussi, [l] et [r] renvoient au phonème /l/.

2. la variante contextuelle

Lorsque les sons d'une langue se trouvent en contact dans la chaîne parlée, de nombreuses modifications peuvent se produire, dues à différents types d'interaction articulatoire. Comme plus fréquentes nous pouvons citer les chutes (ou élisions) de sons et les assimilations.

**a**.   Chute des sons : Par chute ou élision d’un son nous entendons sa disparition complète. L’élision est souvent due à une sorte de paresse articulatoire qui fait que le locuteur « omet » volontairement l’articulation d’un son.

Exemple : La chute du /t/ dans « maintenant » /mɛ̃nã/

Le phonème /ə/ dit caduc subit souvent cette élision : /ʒənsɛpa/ « je ne sais pas »

b.   L’assimilation : c’est un processus universellement attesté qui peut se définir comme l’acquisition d’un trait  phonique par un  son à  partir d’un son  immédiatement  voisin.

Ex : on dit qu’il y a assimilation dans le mot « journalisme » /ʒuRnalis̬m/ parce que le phonème /s/ prend l’une des caractéristiques du /m/ avec lequel il se trouve en contact. Le trait phonique transmis au /s/ est le voisement du /m/. Le /s̬/ n’est pas totalement voisé pour devenir un /z/.

Ce phénomène, lié sans doute à la lenteur des organes de la parole (donc à des contraintes d’ordre physiologique), se manifeste soit par une anticipation soit par un retardement de geste(s) articulatoire(s.

**Neutralisation et archiphonèmes**

Dans certains contextes phonétiques, des phonèmes qui normalement s’opposent et permettent de former des paires minimales perdent cette caractéristique. Il y a perte de l’opposition, ou neutralisation de l’opposition. Exemple

les vs lait \_ /le/ : opposition ± fermée neutralisée ;

reste les traits : +voc, +oral, - arrondi

Le résultat de la neutralisation de deux phonèmes – on ne retient dans la liste de ses traits pertinents que ceux qui sont communs aux deux phonèmes neutralisés.

Notation de l’archiphonème = majuscule : /E/

On pourrait alors se demander qu’est-ce qui différencie le concept de neutralisation de celui de variante. A titre explicatif, je citerai un passage de Martin qui résume bien leur différence :

Logiquement le concept de neutralisation fait suite au concept de variante, en ce qu’il implique lui aussi une absence d’opposition. Mais, contrairement aux variantes, la neutralisation implique par ailleurs qu’il y a opposition quelque part dans la chaîne.  (Martin, 1977)

**Méthodologie suggérée pour déterminer le statut phonologique des sons:**

1. Faire la transcription phonétique des mots du corpus si ce n’est déjà fait ; faire la liste des sons à l’étude
2. Rechercher, dans le corpus, les paires minimales
3. Si nous sommes en présence de paires minimales, nous concluons que les deux phonèmes sont différents. S’il n’y a aucune paire minimale, il nous faut faire la liste des environnements des sons à l’étude, ou la distribution.
4. Faire la distribution.
5. Si nous pouvons généraliser la présence de l’une des variantes dans un contexte phonétiquement similaire, nous avons des variantes contextuelles qui sont en distribution complémentaire.
6. Conclure en donnant la liste des variantes et les environnements dans lesquels nous les retrouvons.

**Schéma général de la résolution d'un problème en phonologie :**

